

## **INTERVENTION COMPLÉMENTAIRE DU SEJS À LA DÉCLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA-ÉDUCATION CTM JS DU 14 JANVIER 2021**

En complément de la déclaration liminaire fédérale, le SEJS formule ses vœux les meilleurs à tous les participants au CTM et souhaite effectuer une courte intervention complémentaire à la déclaration liminaire de l'UNSA-éducation. S'il salue vivement la mise en place du pôle éducatif, il alerte tout aussi vivement sur les conditions dans lesquelles il est installé :

- Un positionnement insuffisant et nébuleux dans les services pour être en capacité de faire entendre la voix des politiques JS dans le concert interministériel des politiques publiques et auprès des partenaires. Ainsi, à ce jour, on ne dispose d'aucune précision sur les 20 SDJES devant être dotés d'emplois fonctionnels ;
- Des effectifs exsangues dans les services déconcentrés et les établissements parant comme ils le peuvent au plus pressé. Par exemple, les postes fonctions support ont été le plus souvent préemptés ou n'ont pas été publiés. Certaines questions RH restent en suspens comme le transfert des dossiers des agents ou le sort de personnels administratifs stagiaires à plus de 50% sur missions JS mais issus d'autres administrations. Seuls pourraient être transférés les postes vacants, pas ces personnels. C'est un crève-cœur pour les agents qui pour la plupart demandent à suivre leurs missions ainsi que pour les services qui les ont formés.
- Des modes opératoires balbutiants sur des aspects aussi basiques que les adresses mails (lesquelles utiliser ? avec quelle signature ?), la trop lente adaptation des applications métiers au nouvel environnement informatique, la gestion des courriers (en-têtes non formalisés, délégations de signature souvent non adoptées, circuit courrier non défini...) ;
- Des consignes relatives au transfert des moyens matériels non suivies d'effet. Pourtant, la note conjointe du 24 décembre 2020 des ministères de l'Intérieur ainsi que de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports précise que le principe qui doit guider les accords sur la répartition des moyens est la continuité de service due par l'État tant à ses usagers qu'à ses agents. Cela doit aboutir à un partage équitable des matériels et équipements divers basé autant que possible sur l'usage qu'en ont les agents. Or, on constate souvent l'attribution de matériels en piteux états (par exemple les photocopieurs) ou dans des conditions très inégalitaires. Par exemple le SDJES de l'Isère ne récupère que 3 véhicules de service sur 10. Comment dans ces conditions accompagner associations et élus, ou procéder à des contrôles *in situ* ?

En bref, pour les collègues laissés en totale autonomie, c'est la grande débrouille. Tout cela génère :

- Des troubles psycho-sociaux pour les collègues et singulièrement les IJS très exposés pour lesquels le SEJS tire une nouvelle fois le signal d'alarme. D'ores et déjà la situation est extrêmement préoccupante pour les IJS stagiaires. Le SEJS demande pour eux une attention toute particulière et une mise en responsabilité très progressive ;
- Une très grande difficulté à mettre en œuvre les politiques publiques jeunesse et sports, un service public rendu en condition très dégradé, des risques pour les usagers et une potentielle mise en cause de la responsabilité de l'administration.

Pour ne pas désespérer les personnels et singulièrement les IJS, il faut, Mme la Secrétaire Générale, intervenir. Cela passe par de l'appui, de la régulation, du soutien, de la valorisation, de la mise à disposition et mutualisation d'outils et de procédures ainsi qu'une attention constante à des conditions de travail *a minima* décentes (je n'ose évoquer une qualité de vie au travail tant la situation est actuellement dégradée). Cela doit se traduire par l'octroi de moyens à la hauteur des ambitions affichées, un repeuplement des services, un positionnement et des leviers effectifs conférés aux agents et managers pour mettre en œuvre les politiques publiques, ainsi que, après des années de déclassement, une attractivité retrouvée des métiers et carrières pour les IJS.

Merci de votre attention.